

## **Les abeilles peuvent vivre en harmonie avec les betteraves en Belgique.**

Notre pays envisage de demander une dérogation à la mise en œuvre de l'interdiction européenne concernant certains « pesticides », appelés les néonicotinoïdes, dans les cultures de la betterave sucrière et de la chicorée. Aussi bien des responsables politiques que des ONG ont exprimé leurs doutes quant au bien-fondé de cette démarche. Voilà pourquoi cette tentative de faire entendre la voix des planteurs de betteraves dans le débat qui, mutatis mutandis, est aussi pertinent pour les autres cultures et les « pesticides ».

Mettons-nous tout d'abord d'accord sur le fait de remplacer le terme peu sympathique de « pesticides » par « produits de protection des cultures ». Parce que tout est là. Pour les betteraviers, les néonicotinoïdes offrent actuellement la seule réponse adéquate pour protéger la culture de la betterave contre beaucoup de maladies virales et de parasites. Ils sont donc cruciaux pour la culture des betteraves. À moins que l'on ne veuille plus de cette culture (ni de l'industrie sucrière) en Belgique. Dans ce cas, nous devons oser nous demander si, l'importation de betteraves, de canne à sucre et de sucre provenant d'autres pays et continents, est une approche plus durable...

Pourquoi ces néonicotinoïdes - qui ne sont d'ailleurs pas pulvérisés sur les betteraves, mais utilisés à très faible dose dans l'enrobage des graines -, sont-ils si importants pour nos producteurs de betteraves ? Ils offrent la meilleure protection disponible contre la jaunisse virale. Cette maladie peut se répandre facilement, grâce au climat maritime typique de nos régions (mais aussi dans les zones frontalières avec la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni). Elle peut détruire plus de la moitié des surfaces semées. Remarque faite en passant : pour les pays où la jaunisse virale ne menace pas la culture, l'interdiction des néonicotinoïdes est donc un non-événement, et donc pas nécessairement une preuve de pensée environnementaliste éclairée.

Pour les abeilles, les autres pollinisateurs et les insectes utiles, une interdiction constituerait tout simplement un recul. Le traitement des semences devra être remplacé par des traitements insecticides foliaires répétés. Ceux-ci ne sont pas très efficaces contre les pucerons en raison des résistances. Grâce à l'enrobage de la graine et l'emploi de semoirs mécaniques, il n'y a qu'un risque très minime de dérive de poussières d'enrobage dans l'environnement. En revanche, les pulvérisations foliaires engendrent des risques plus importants pour les agriculteurs, les pollinisateurs (dont les abeilles), les insectes utiles et l'environnement. Et ils sont aussi moins efficaces.

De plus, il n'existe aucun traitement alternatif valable, ni actuellement ni à moyen terme. Des recherches scientifiques sont en cours, mais nécessitent du temps. Les betteraviers doivent compter sur l'industrie phytosanitaire, sur leur propre institut de recherche l'IRBAB et sur leurs gouvernements, afin de soutenir la recherche et le développement. L'amélioration génétique de la betterave et de la chicorée est une piste possible. Comme les prix des betteraves et du sucre se sont dirigés vers leur niveau le plus bas, la betterave bio reste, comme ailleurs en Europe, un produit de niche, dont la rentabilité demeure très incertaine.

Utiliser les néonicotinoïdes dans l'enrobage des semences, est à l'heure actuelle la meilleure technologie disponible. Et, contrairement à ce que certaines personnes prétendent, il n'est pas démontré, tels qu'ils sont utilisés aujourd'hui par les betteraviers, qu'ils ont des conséquences désastreuses pour les abeilles. Ce serait le cas si les néonicotinoïdes resteraient longtemps et à des concentrations élevées dans le sol. Et encore dans l'hypothèse d'une absorption de ces résidus par les cultures à fleurs succédant à la betterave. Ce risque peut être remédié en évitant de semer des cultures à fleurs après la betterave. La betterave ne fleurit pas et est donc peu visitée par les insectes pollinisateurs. Elle ne produit que « du sucre de chez nous » ...

La réalité spécifique de l'utilisation des néonicotinoïdes en culture de betterave sucrière et de chicorée est donc beaucoup plus nuancée. Il faut se garder d'établir des liens trop simplistes entre néonicotinoïdes et la diminution du nombre de colonies d'abeilles. Il ne faut pas oublier le rayonnement des portables ou la varroase, une maladie parasitaire des abeilles. Pour les secteurs de la betterave et de la chicorée belges, vu les circonstances et les connaissances actuelles disponibles, une exception temporaire à l'interdiction européenne est une piste honorable, dans laquelle les néonicotinoïdes, ont à l'heure actuelle leur place dans une culture durable.

Malgré tout, nous ne restons pas sourds ni aveugles face aux questions et parfois même aux craintes de l'opinion publique concernant l'impact des produits de protection des cultures sur la santé humaine, la faune et la flore. Les planteurs de betteraves ont réduit de près de deux tiers l'utilisation de ces produits ces 30 dernières années. Un plan d'action largement soutenu, ambitieux mais pragmatique ne constitue pas un luxe superflu. À ce niveau, les producteurs de betteraves doivent devenir plus proactifs. C'est pourquoi j'invite chaleureusement les différents acteurs concernés, d'engager un dialogue direct, plutôt que de s'attaquer sur la place publique. Malheureusement, de telles invitations sont, à ce jour, le plus souvent restées lettre morte ...

**Peter Haegeman, secrétaire général CBB**

*(La version originale de ce texte a été publiée comme carte blanche dans De Standaard du mardi 3 juillet 2018).*